

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Spray bucco dentaire fluorure de sodium**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Spray bucco dentaire pour animaux.

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

Aucune donnée n'est disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : LABORATOIRE FRENCH BIO

Adresse : ZI Les Grandes Craies - 6, rue de Narvik - 38550 Saint Maurice l'exil - France

Téléphone : +33.474.864.316 Facs. : +33.474.110.875

labo@french-bio.com

www.french-bio.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33.145.425.959

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le centre anti-poison le plus proche.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Identificateur de produit : Aucun

Pictogramme de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger : Aucune

Conseil de prudence : Aucun

Étiquetage additionnel : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon les critères de l'article 57 et conformément à l'article 59 de REACH, Règlement N°1907/2006 (<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>) à une concentration individuelle supérieure à 0.1%.

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration individuelle supérieure à 0.1%.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable (mélange).

3.2. Mélanges

Informations sur les composants :

INDEX	N° CAS	N° CE	Nom	Pictogramme de danger	Classification	% m/m
-	56-81-5	200-289-5	Glycérine (aérosols de)*	-	-	< 10.0

*Substance pour laquelle il existe une valeur limite d'exposition

Autres données :

Aucune donnée.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées.

Si'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en cas d'ingestion massive en lui montrant l'étiquette.

Si la quantité ingérée est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et immédiat :

Aucune donnée n'est disponible.

Information pour le médecin :

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Eviter toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage/Emballage

Conserver le récipient bien fermé dans son emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

N° CAS	N° CE	Nom	Valeur Limite d'Exposition
56-81-5	200-289-5	Glycérine (aérosols)	France : 10 mg/m³ (VME)

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Non applicable pour le mélange.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Non applicable pour le mélange.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État Physique :	Liquide
Odeur :	Menthe forte
Couleur :	Opaque blanc

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH du mélange :	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Non déterminées
Limites supérieures/inférieures d'explosivité :	Non déterminées
Pression de vapeur :	Non déterminée
Densité de vapeur :	Non déterminée
Densité relative :	Non déterminée
Solubilité :	Non déterminée
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminée
Viscosité :	Non déterminée
Propriétés explosives :	Non déterminées
Propriétés comburantes :	Non déterminées

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

12.1.1 Substances

Non applicable (mélange).

12.1.2 Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Toxicité aiguë :

Aucune donnée n'est disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune donnée n'est disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible concernant le mélange mais aucun risque n'est attendu au vu des composants.

Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible concernant le mélange mais aucun risque n'est attendu au vu des composants.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible concernant le mélange mais aucun risque n'est attendu au vu des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

Absence de données spécifiques

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Substances

Non applicable (mélange).

Mélange

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement (classification par calcul).

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substance évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance N°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

Révision :

Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Cette version remplace toutes les versions précédentes.